**Save the date ! – Séminaire européen sur les procédures d’insolvabilité transnationales**

**6 et 7 février 2020**

**Ecole Nationale de la Magistrature, Paris, France**

Les 6 et 7 février 2020, l’Ecole Nationale de la Magistrature organise un séminaire portant sur **« Les procédures d’insolvabilité transnationales : coopération judiciaire interprofessionnelle pour une application effective du règlement UE n° 2015/848 du 20 mai 2015**». Ce séminaire est organisé en collaboration avec le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires de France, l'École nationale polonaise de la magistrature et du ministère public, l'Institut belge de formation judiciaire et l'École judiciaire espagnole du Conseil général du pouvoir judiciaire.

Les procédures s’appliquant aux entreprises en situation d’insolvabilité exerçant leur activité dans au moins deux pays de l’Union européenne sont désormais encadrées par de nouvelles règles venant simplifier et faciliter le traitement de dossiers transfrontaliers. De quoi s’agit-il ? Quelles sont les procédures concernées ? Quelles sont ces nouvelles dispositions et quand faut-il les appliquer ?

Sur les 200 000 entreprises qui tombent en faillite chaque année en Europe, près d’un quart relève potentiellement des procédures d’insolvabilité transfrontalières et concernent des millions d’employés, de créanciers et débiteurs.

Le règlement UE n°2015/848 apporte des évolutions importantes aux procédures européennes d’insolvabilité qui visent à améliorer leur traitement et garantir un cadre procédural efficace.

Les juges et procureurs, comme les praticiens de l’insolvabilité doivent connaître ces dispositions.

---------------

**Objectifs de la formation :** Ce séminaire permettra aux participants d’appréhender le droit européen des entreprises en difficulté et de résoudre des situations d’insolvabilité transnationale.

**Format :** Construit autour d’ateliers pratiques en sous-groupes, les magistrats et praticiens de différentes nationalités européennes travailleront sur des cas pratiques favorisant les échanges.

Les participants recevront un dossier documentaire avant le séminaire et pourront envoyer leurs questions en amont.

**Informations pratiques**

Date : 6 et 7 février 2020 (1,5 jours)

Lieu : Ecole Nationale de la Magistrature, 3 ter Quai aux Fleurs, 75001 Paris, France

Langue : anglais, français, espagnol

Participants : juges, procureurs, praticiens de l’insolvabilité européens

Conditions de participation : le projet couvrira les frais de voyage (vol international en classe économique ou en train), les transports locaux (à l'exclusion des taxis), l'hébergement et les repas. L'ENM organisera le voyage et l'hébergement des participants. Les frais de transport local et de repas dans les deux jours de l'événement seront remboursés aux frais réels sur présentation des factures et dans les limites des plafonds européens.

**Pour toute information et inscription, merci de contacter :**

XXX

***Consulter le programme***

Partenaires du projet :

* Ecole Nationale de la magistrature (France)
* Conseil National des Administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (France)
* Institut de Formation Judiciaire (Belgique)
* Ecole de formation des juges (Espagne)
* Ecole nationale de la juridiction et du parquet (Pologne)

Financé par le programme Justice (2014-2020) de l’Union Européenne



